



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CHU

Question écrite n° 103050

## Texte de la question

M. Éric Jalton interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation du centre hospitalier universitaire des *Abymes* qui présente un état chronique de manque de fournitures de première nécessité « pas d'aiguilles, pas de liquide vaisselle, pas d'alèzes, pas de couches, des personnels soignants qui achètent eux-mêmes les gouttes destinées aux malades, des ascenseurs en panne, des fournisseurs qui refusent de livrer pour cause d'impayés, une maintenance minimale de certains appareillages en fluide qui fait de certaines opérations une roulette russe » selon les témoignages poignants rendus publics de la communauté hospitalière du CHU dans son ensemble. La reconstruction du centre hospitalier universitaire à *Belle Plaine Les Abymes*, entamée, ne peut être le prétexte d'une insuffisance de maintenance minimale des installations de l'actuel CHU, compte tenu de la durée prévisionnelle du chantier entamé et pour lequel il faut saluer l'engagement du ministère des affaires sociales et de la santé. Cependant, quelles mesures compte-t-elle prendre pour assurer à la communauté hospitalière que durant le chantier en cours, un fonctionnement non indigent du CHU des *Abymes* sera au moins garanti ? Faute de quoi, il est à craindre, d'une part, la survenance d'accidents graves et, d'autre part, une reprise de la conflictualité sociale qui viendrait *de facto* encore dégrader les équilibres financiers et budgétaires du centre hospitalier universitaire de la Guadeloupe. Il lui demande sa position en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Jalton](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103050

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 février 2017](#), page 1544

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)